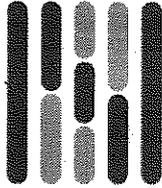


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-80

Convention avec la Fondation du Patrimoine

Date de la séance : 16 septembre 2024  
Date de convocation : 10 septembre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 18  
Nombre de votants : 21

**Adopté à  
l'unanimité,**

Le seize septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Claire LAPOIRIE à Mme Anita LE MERRER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN.

**Absents excusés :** Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Une convention a été signée le 15 décembre 2021 avec la Fondation du Patrimoine, la Mission Bern et la Française des Jeux, pour régir l'aide financière apportée au projet de sauvegarde du vieux château du Neubourg. Elle a été conclue pour une durée de trois ans et arrive à échéance.

Une nouvelle convention de collecte de dons est proposée par la Fondation du Patrimoine. Elle est soumise au conseil municipal pour aider au financement de la poursuite des travaux du château du Neubourg. Cette campagne a pour objectif de mobiliser 50 000 € sur trois ans. Le programme de travaux est décomposé en deux tranches :

- Restauration vieux château du Neubourg, travaux d'urgence pour un montant de 2 258 000 € HT,
- Restauration salle de la Toison d'Or pour un montant de 2 668 603 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine.

Fait à LE NEUBOURG, le 16 septembre 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN